Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260407-D_07AVRIL26_01-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 07 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 1er avril 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, Guillochon Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
E. Le Breton donnant pouvoir R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à A. Joubel

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 23
M. Gaëtan Beaudoux a été élu secrétaire de séance

Commission d'appel d'offres

Mme le Maire rappelle que cette commission a pour objet d'attribuer les marchés formalisés (à partir de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de prestations de services et de 5 400 000 € HT pour les marchés de travaux) et d'autoriser ou non les avenants correspondants à ces marchés. Elle est composée du Maire et de trois conseillers municipaux (dont un de l'opposition). Il est souhaitable de nommer des suppléants respectifs pour parer aux absences éventuelles, les conditions de quorum étant requises. Cette commission est souveraine, le conseil municipal ne peut remettre en cause le choix opéré, il doit néanmoins entériner (ou non) la décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De nommer Tony Guyot, Olivier Renaud et David Cabas titulaires,**
- **De nommer Sylvie Goirand-Cotar, Christel Barboteau, Marc Bachelier suppléants.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 08 avril 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

MAIRIE DE SERENT 56460 (MORBIHAN)